

TSA

COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2008

Présentation au Conseil d'Administration du 28 avril 2009

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
BILAN CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	5
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	7
1. PRINCIPES COMPTABLES	7
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	9
3. RESULTAT DES CESSIONS	9
4. RESULTAT FINANCIER	9
5. IMPOT SUR LES BENEFICES	10
6. PROFIT DE DILUTION SUR LES TITRES THALES	10
7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11
8. TITRES THALES MIS EN EQUIVALENCE	11
9. TITRES THOMSON	12
10. CREANCES ET DETTES	12
11. PARTIES LIEES	12
12. CAPITAUX PROPRES	17
13. PROVISIONS POUR RETRAITE	17
14. RISQUES ET LITIGES	17
15. DETTES FINANCIERES	18
16. ENGAGEMENTS HORS BILAN	18
17. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	19

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En millions d'euros)				
	Notes	2008	2007	2006
Frais administratifs		(1)	(1)	(2)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	note 3	--	4	--
<i>Rémunération des titres participatifs</i>		(3)	(4)	(4)
<i>Charges financières / dette brute</i>		(1)	(1)	(1)
<i>Produits financiers / trésorerie et équivalents</i>		5	5	5
Coût de l'endettement financier net	note 4	1	--	--
Autres résultats financiers	note 4	(43)	(12)	7
Impôt sur les bénéfices	note 5	--	--	--
Profit de dilution sur titres Thales	note 6	--	150	--
Résultat Thales mis en équivalence	note 8	142	241	121
RESULTAT NET		99	382	126
Résultat par action (en euros) *		0,90	3,47	1,15
Résultat par action dilué (en euros) *		0,89	3,44	1,13
Nombre d'actions en circulation (en milliers)		110 000	110 000	110 000

* Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation dans l'exercice. Le résultat par action dilué prend en compte, conformément à IAS 33, les instruments dilutifs du Groupe Thales.

BILAN CONSOLIDE

(En millions d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Immobilisations corporelles	note 7	--	--	1
Titres Thales mis en équivalence	note 8	1 172	1 154	838
Titres Thomson	note 9	5	51	78
Autres titres de participation		1	1	1
Total de l'actif financier non courant		1 178	1 206	918
Créances non courantes	note 10	46	44	44
Actifs non courants		1 224	1 250	962
Créance sur cession de titres Thales Holding GmbH		--	3	--
Clients et autres créances courantes	note 10	--	3	6
Trésorerie		46	69	97
Actifs courants		46	75	103
TOTAL DE L'ACTIF		1270	1 325	1 065
<hr/>				
PASSIF	Notes	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Capital		330	330	330
Réserves consolidées		982	926	616
Variation de justes valeurs		18	26	25
Différence de conversion		(107)	(37)	6
Capitaux propres	note 12	1 223	1 245	977
Dettes financières à long terme	note 15	43	71	76
Provisions pour retraite	note 13	1	2	2
Passifs non courants		44	73	78
Fournisseurs et autres dettes courantes	note 10	--	5	7
Part à court terme des dettes financières	note 15	3	2	3
Passifs courants		3	7	10
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		1 270	1 325	1 065

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En millions d'euros)

	Notes	2008	2007	2006
Résultat net		99	382	126
A ajouter (déduire) :				
Charge (profit) d'impôt différé		--	--	--
Moins, résultat mis en équivalence de Thales	note 8	(142)	(241)	(121)
Dividendes reçus de Thales	note 8	53	46	44
Perte (profit) sur cessions d'actifs immobilisés	note 3	--	(4)	--
Effet non monétaire des dilutions/ relations	note 6	--	(150)	--
Variation de valeur des titres participatifs	note 4	1	(3)	(5)
Dépréciation des titres Thomson	note 4	46	17	--
Variation du besoin en fonds de roulement et des provisions pour risques et charges		(5)	--	4
Cash flow net des activités opérationnelles	- I -	52	47	48
Cession d'actifs immobiliers	note 7	--	2	--
Cession de titres de participation		3	--	--
Cash flow net des activités d'investissement	- II -	3	2	--
Dividendes versés		(50)	(75)	(43)
Rachat de titres participatifs		(26)	--	(19)
Remboursement des autres dettes financières		(2)	(2)	(4)
Cash flow net des activités de financement	- III -	(78)	(77)	(66)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	- I+II+III-	(23)	(28)	(18)
Trésorerie en début de période *		69	97	115
Trésorerie en fin de période *		46	69	97

* En sus des disponibilités, la trésorerie inclut, au 31 décembre 2008, € 30 millions de certificats de dépôts et € 11 millions de SICAV à moins de trois mois. Au 31 décembre 2007, la trésorerie incluait € 51 millions de certificats de dépôts et € 11 millions de SICAV à moins de trois mois. Au 31 décembre 2006, la trésorerie incluait € 78 millions de certificats de dépôts et € 17 millions de SICAV à moins de trois mois.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)

	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Réserves	Var. justes valeurs	Différence de Conversion	Capitaux propres
Au 1er janvier 2006	110 000	330	527	43	17	917
Dividendes	--	--	(43)	--	--	(43)
Différence de conversion	--	--	--	--	(11)	(11)
Instruments financiers (note 12-c)	--	--	--	(18)	--	(18)
Autres	--	--	6	--	--	6
Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres	--	--	6	(18)	(11)	(23)
Résultat 2006	--	--	126	--	--	126
Au 31 décembre 2006	110 000	330	616	25	6	977
Dividendes	--	--	(75)	--	--	(75)
Différence de conversion	--	--	--	--	(43)	(43)
Instruments financiers (note 12-c)	--	--	--	1	--	1
Autres	--	--	3	--	--	3
Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres	--	--	3	1	(43)	(39)
Résultat 2007	--	--	382	--	--	382
Au 31 décembre 2007	110 000	330	926	26	(37)	1245
Dividendes	--	--	(50)	--	--	(50)
Différence de conversion	--	--	--	--	(70)	(70)
Instruments financiers (note 12-c)	--	--	--	(8)	--	(8)
Autres	--	--	7	--	--	7
Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres	--	--	7	(8)	(70)	(71)
Résultat 2008	--	--	99	--	--	99
Au 31 décembre 2008	110 000	330	982	18	(107)	1223

* Le montant du dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale du s'élève à €

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros
à l'exception des informations par action

Le 28 avril 2009, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés de TSA pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces comptes seront approuvés par l'Assemblée Générale du .

TSA est une société anonyme de droit français, située au 45, rue de Villiers à Neuilly sur Seine.

Au 31 décembre 2008, la société TSA est détenue à 100% par l'Etat et détient 27.01% (sous déduction des actions auto-détenues par Thales) dans la société Thales (26.96% au 31/12/07 et 31,19% au 31/12/06), ainsi qu' une participation de 2,00% dans la société Thomson S.A. (comme aux 31 décembre 2007 et 2006).

Dans les états financiers consolidés de TSA, le Groupe Thales est mis en équivalence. Les filiales qui sont consolidées par intégration globale par TSA n'ont pas d'activité. Elles sont listées dans la note 2.

1. PRINCIPES COMPTABLES

- Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés de TSA sont conformes aux normes et interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

- Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 (actions propres et transactions intra-groupe),
- Modification de IAS 39 et IFRS 7 liée à la "reclassification des actifs financiers".

Ces textes n'ont pas d'incidence pour le Groupe.

- Au 31 décembre 2008, ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, à l'exception d'IFRIC 12 (contrats de concessions de services) et d'IFRIC 14 (limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction) qui sont sans effet sur les comptes du Groupe.

- S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, TSA a décidé, de même que le Groupe Thales, de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 8 (Secteurs opérationnels), applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette nouvelle norme ne devrait pas affecter le périmètre des UGT retenus par le Groupe pour tester la valeur des écarts d'acquisition.
- IAS 23 révisée (coût d'emprunt), sans incidence pour le Groupe qui incorpore déjà dans la valeur des actifs les frais financiers encourus lors de l'acquisition ou pendant la période de construction des-dits actifs.
- IAS 1 révisée (présentation des états financiers), applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette révision modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes actuelles devant être incluses dans un compte de résultat global.
- IFRIC 13 (programmes de fidélisation clientèle).
- IFRS 2 révisée (Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations).

- En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 révisée (Regroupements d'entreprises) et IAS 27 révisée (Etats financiers consolidés et individuels),
- IAS 39 révisée (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Éléments couverts admissibles),
- IFRIC 15 (Vente de biens immobiliers),
- IFRIC 16 (Couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère),
- IFRIC 17 (Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires),

- Amendements d'IAS 32 (Instruments financiers : Informations à fournir et présentation) et d'IAS 1 (Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations générées par une liquidation),
- Améliorations des normes IFRS ("Improvements to IFRS").

Le processus de détermination des impacts potentiels est en cours.

• En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées.

Le Groupe a ainsi choisi d'appliquer les exemptions retenues par le Groupe Thales, et notamment :

- de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004,
- de ne pas reconstituer de manière rétrospective les différences de conversion accumulées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

Les autres exemptions possibles selon IFRS 1 ne sont pas applicables au Groupe TSA.

a) Consolidation

Les états financiers des sociétés d'importance significative que TSA contrôle, directement ou indirectement, sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles TSA exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif ont été retraités pour les besoins de la consolidation afin qu'ils soient conformes aux IFRS.

Les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que les résultats internes relatifs à l'ensemble consolidé.

b) Imposition différée

Le Groupe comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les impôts différés ne sont pas constatés à l'actif dès lors que la société concernée n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer.

c) Titres de participation

Les titres de participation, principalement les titres Thomson, et titres de placement sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une provision pour dépréciation est enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers ». Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession du titre considéré.

d) Dettes financières

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Elles sont par la suite évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Titres participatifs : l'interprétation actuelle de la norme IAS 39 sur les instruments financiers a amené le Groupe à considérer que la clause de rémunération variable des titres représente un dérivé incorporé. L'évaluation séparée de ce dérivé n'étant pas possible, le Groupe a donc évalué à la juste valeur l'intégralité de l'instrument titre participatif. La juste valeur est la valeur de marché. Les variations de juste valeur constatées sont incluses dans le résultat financier. Toutefois, si les instances professionnelles ou réglementaires étaient amenées à interpréter différemment cette norme, le Groupe serait conduit à revenir sur ce traitement comptable et à retenir, pour la valorisation des titres participatifs, la méthode du coût amorti.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie présentée au bilan comprend les montants en caisse, les comptes bancaires ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

2. PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de TSA et de ses filiales, établis au 31 décembre 2008 regroupent les comptes des sociétés suivantes :

1) Filiales intégrées globalement	Pourcentage d'intérêt au		
	31/12/08	31/12/07	31/12/06
S.I. Pointe du Diable (France)	100%	100%	100%
Sofivision (France)	100%	100%	100%
Sofiparge (France)	100%	100%	100%
Soixante Six Centelec (France)	100%	100%	100%
Thomson Brandt International B.V. (Pays-Bas)	--	100%	100%
TSA (France)	100%	100%	100%
2) Sociétés mises en équivalence			
THALES *	27,01%	26,96%	31,19%

* sous déduction des titres d'auto-contrôle.

3. RESULTAT DES CESSIONS

	2008	2007	2006
Cession des titres Thales Holding GmbH *	--	3	--
Cession d'actifs immobiliers (note 7)	--	1	--
Total	--	4	--

* Au 31/12/2007, TSA a cédé à Thales la participation qu'elle détenait dans Thales Holding GmbH. Le prix de cession correspondant (€ 3 millions) a été encaissé en 2008.

4. RESULTAT FINANCIER

	2008	2007	2006
Rémunération des titres participatifs	(3)	(4)	(4)
Charges financières / dette brute	(1)	(1)	(1)
Produits financiers / trésorerie et équivalents	5	5	5
Coût de l'endettement financier net	1	--	--
Dividendes reçus de Thomson	--	2	2
Variation de juste valeur des titres participatifs*	(1)	3	5
Dépréciation des titres Thomson**	(46)	(17)	--
Résultat de change	--	--	--
Reprise de provision devenue sans objet***	4	--	--
Autres résultats financiers	(43)	(12)	7
Total	(42)	(12)	7

* Les titres participatifs sont évalués au cours de bourse du 31/12/2008 (note 1-d et 15)

** Les titres Thomson sont évalués au cours de bourse du 31/12/2008. En raison de la forte baisse du cours de l'action Thomson constatée depuis le second semestre 2007, les pertes de valeur sont, depuis le 01/07/2007, considérées comme durables et enregistrées en conséquence en résultat financier (note 1-d)

*** Provision antérieurement constituée au titre de la rémunération complémentaire d'un emprunt participatif échu en 1998.

5. IMPOT SUR LES BENEFICES

a) Charge d'impôt

	2008	2007	2006
Impôt courant	--	--	--
Impôt différé	--	--	--
Total	--	--	--

b) Taux d'impôt effectif

	2008	2007	2006
Résultat net	99	382	126
Moins charge d'impôt	--	--	--
Moins résultat net des sociétés mises en équivalence	(142)	(241)	(121)
Résultat avant impôt	(43)	141	5
Produit (charge) d'impôt théorique (à 33,33%)	14	(47)	(2)
Eléments non imposables	(18)	43	(3)
Variation des impôts différés non reconnus au bilan	4	20	5
Autres	--	(16)	--
Charge nette d'impôt réelle	--	--	--
Taux d'impôt effectif	--	--	--

c) Impôt différé

	Au 31/12/06	(charge) /produit de l'exercice	Au 31/12/07	(charge) /produit de l'exercice	Au 31/12/08
Déficits reportables (à 33,33%)	307	(12)	295	(5)	290
Différences temporelles	1	(7)	(6)	0	(6)
Total	308	(19)	289	(5)	284
Dont, non reconnus au bilan	(308)	19	(289)	5	(284)
Impôt différé présenté au bilan	--	--	--	--	--

Le montant des actifs d'impôts n'est pas comptabilisé car leur récupération n'est pas jugée probable. Ces actifs sont principalement constitués de déficits ordinaires indéfiniment reportables.

6. PROFIT DE DILUTION SUR LES TITRES THALES

	2008	2007	2006
Profit de dilution / apport d'activités par Alcatel-Lucent*	--	147	--
Profit de dilution / cessions d'actions d'auto-contrôle	--	3	--
Total	--	150	--

* Incidence du changement de pourcentage de TSA dans Thales, conséquente à l'augmentation de capital effectuée par Thales en rémunération de l'apport des activités transport et sécurité réalisé par Alcatel-Lucent.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les constructions détenues par la SCI Pointe du Diable et comptabilisées pour une valeur nette de € 1 million au 31/12/2006, ont été cédées en 2007. Le prix de cession de € 2 millions a été encaissé en 2007. Depuis cette date, il n'existe plus d'immobilisations corporelles.

8. TITRES THALES MIS EN EQUIVALENCE

(en millions d'euros)	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Titres Thales mis en équivalence à l'ouverture	1 154	838	769
Résultat mis en équivalence	142	241	121
Distribution de dividendes	(53)	(46)	(44)
Profit de dilution	--	150	--
Ecart de conversion	(70)	(43)	(11)
Variation de juste valeur / instruments financiers	(8)	11	(3)
Autres	7	3	6
Titres Thales mis en équivalence à la clôture (*)	1 172	1154	838

(*) soit :

	31/12/08	31/12/07	31/12/06
<i>Situation nette Thales à la date de clôture à 100%</i>	3 949	3 881	2 287
<i>Retraitements (essentiellement prise en compte d'un goodwill lié aux opérations de privatisation de 1998)</i>	369	401	401
<i>Situation nette Thales retraitée à 100%</i>	4 318	4 282	2 688
<i>% TSA dans Thales</i>	27,01%	26,96%	31,19%
<i>Situation nette Thales retraitée au %</i>	1 166	1 154	838
<i>Ecart de revaluation</i>	6	--	--
<i>Titres Thales mis en équivalence à la clôture</i>	1 172	1 154	838

Le cours de bourse de Thales au 31 décembre 2008 était de € 29,83 (€ 40,75 au 31 décembre 2007 et € 37,78 au 31 décembre 2006). Au 31 décembre 2008, la valeur de mise en équivalence représentait € 22,25 par titre (TSA détenant, directement et indirectement via Sofivision, 52 670 906 titres Thales). Si le cours de bourse venait à descendre durablement sous la valeur d'équivalence, TSA pourrait comptabiliser une dépréciation de titres.

Présentation synthétique des comptes consolidés de Thales aux normes IFRS (avant retraitements de consolidation de TSA) :

	(en millions d'euros)		
	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Bilan			
Actifs non courants	6 803	6 817	4 164
Actifs courants	11 133	10 879	10 858
Total Actif	17 936	17 696	15 022
Capitaux propres	3 949	3 881	2 287
Intérêts minoritaires	3	3	7
Passifs non courants	1 877	2 867	2 720
Passifs courants	12 107	10 945	10 008
Total Passif	17 936	17 696	15 022
	2008	2007	2006
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	12 665	12 296	10 264
Résultat opérationnel courant	752	684	562
Résultat net, part du Groupe	560	887	388

9. TITRES THOMSON

Les titres Thomson sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur correspond au cours de bourse (voir note 1-d).

	Méthode d'évaluation	% de détention	€ millions
Titres Thomson au 1 ^{er} janvier 2006	Cours de bourse : 5 265 024 titres à € 17,70	2,02%	93
Attribution d'actions gratuites *	74 titres		--
Variation de juste valeur des titres non cédés			(15)
Titres Thomson au 31 décembre 2006	Cours de bourse : 5 264 950 titres à € 14,81	2,00%	78
Variation de juste valeur des titres non cédés			(10)
Dépréciation des titres (note 4)			(17)
Titres Thomson au 31 décembre 2007	Cours de bourse : 5 264 950 titres à € 9,73	2,00%	51
Dépréciation des titres (note 4)			(46)
Titres Thomson au 31 décembre 2008	Cours de bourse : 5 264 950 titres à € 0,96	2,00%	5

* dans le cadre de l'actionnariat salarié Thomson (opération de mars 2002: offre 4). Toutes les actions gratuites des plans successifs ont été livrées.

10. CRÉANCES ET DETTES

	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Créances à plus d'un an:	46	44	44
Créance sur l'Etat liée à l'attribution d'actions gratuites Thales (note 11-1)	46	44	42
Prélèvement exceptionnel / distribution de dividendes 2005	--	--	2
Créances à moins d'un an:	--	3	6
Créance sur l'actionnariat salarié Thomson	--	1	3
Prélèvement exceptionnel / distribution de dividendes 2005	--	2	2
Autres	--	--	1
Dettes à moins d'un an	--	5	7

11. PARTIES LIEES

Les parties liées de TSA, telles que définies dans IAS 24, sont l'Etat (en tant qu'actionnaire) et le Groupe Thales (mis en équivalence dans les comptes de TSA).

1- Transactions avec les parties liées

Thales fournit à TSA l'assistance de ses services spécialisés dans les domaines financier, juridique et administratif, TSA ne disposant plus des ressources internes lui permettant d'assurer son fonctionnement propre. Le montant des honoraires facturés à ce titre s'est élevé à € 0,4 million au titre de l'exercice 2008 (montant identique en 2007 et 2006).

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, TSA détient une créance sur l'Etat d'un montant de € 45,8 millions (incluant € 9,5 millions d'intérêts courus) née en 2001 puis en 2003 de la livraison d'actions gratuites Thales à ses salariés. Dans le cadre de l'accord signé avec l'Etat, ces actions gratuites constituent en effet une créance sur l'Etat (au prix de € 36 par action) productive d'intérêts à 4,65% l'an et destinée à être incorporée au capital.

2- Pacte d'actionnaires et convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales

1)- Pacte d'actionnaires entré en vigueur le 5 janvier 2007

TSA et Alcatel-Lucent ont conclu un pacte d'actionnaires régissant les relations entre Alcatel-Lucent et TSA au sein de Thales entré en vigueur à la date de réalisation des apports d'Alcatel Participations, soit le 5 janvier 2007. Ce pacte a été signé en application de l'accord de coopération conclu le 1^{er} décembre 2006 entre Thales, Alcatel-Lucent et TSA qui s'est substitué au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales et GIMD.

Ce pacte reprend, pour l'essentiel, les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 14 avril 1998 auquel il se substitue. GIMD n'est pas signataire du nouveau pacte. Ce pacte est présenté dans l'annexe du rapport du conseil d'administration de Thales à l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007, enregistrée par l'AMF le 9 décembre 2006 sous le numéro E.06-194 (www.thalesgroup.com).

A ce titre, l'Autorité des Marchés Financiers a considéré que les évolutions au sein du concert et les modifications du dispositif contractuel prévues à l'occasion des opérations envisagées ne remettent pas en cause l'équilibre des participations au sein dudit concert, au sens de l'article 234-7 de son règlement général, en comparaison de la situation constatée lors de la décision du conseil des marchés financiers du 20 avril 1998, et que, par conséquent, il n'y a pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique.

Les principales dispositions de ce pacte sont les suivantes :

(a) - Le conseil d'administration de Thales est composé de 16 membres répartis de la manière suivante :

- 5 personnes proposées par le Secteur Public (défini comme TSA et Sofivision) ;
- 4 personnes proposées par Alcatel-Lucent ;
- 2 représentants des salariés ;
- 1 représentant des salariés actionnaires ;
- 4 personnalités extérieures, choisies en concertation entre le Secteur Public et Alcatel-Lucent.

Le président-directeur général (ou le président et le directeur général en cas de présidence dissociée) sera choisi sur proposition commune du Secteur Public et d'Alcatel-Lucent. Il est prévu qu'au moment du renouvellement des membres du conseil d'administration, le Secteur Public et Alcatel-Lucent pourront ajuster leur représentation au conseil d'administration proportionnellement au nombre d'actions Thales que chacun d'eux détiendra à la date de ce renouvellement.

(b) - Les décisions suivantes seront soumises au conseil d'administration de Thales et ne pourront être valablement prises que si la majorité des administrateurs représentant Alcatel-Lucent, présents ou représentés lors de la réunion du conseil, votent en faveur des résolutions y afférentes : élection et révocation du président-directeur général (ou du président et du directeur général en cas de présidence dissociée) et dissociation éventuelle des fonctions de président et de directeur général ; adoption du budget annuel et du plan stratégique pluriannuel glissant du groupe Thales ; toute décision ayant pour effet de remettre en cause la coopération entre Alcatel-Lucent et Thales ; toutes acquisitions et cessions significatives¹ de participations ou d'actifs et tous accords stratégiques d'alliance et de coopération technologique et industrielle.

(c) - En cas de désaccord persistant entre Alcatel-Lucent et le Secteur Public sur des décisions stratégiques majeures susceptibles, selon l'Etat, de porter atteinte à ses intérêts stratégiques ou sur la nomination du président-directeur général, désaccord ayant nécessité l'exercice du droit de veto d'Alcatel-Lucent au conseil d'administration de Thales, le Secteur Public et Alcatel-Lucent pourront chacun mettre fin unilatéralement au pacte d'actionnaires.

(d) Le Secteur Public s'engage à mettre Alcatel-Lucent en mesure de détenir au moins 15% du capital et des droits de vote de Thales et à rester le premier actionnaire privé de Thales, le Secteur Public s'engageant pour sa part (en additionnant la participation de Sogepa) à ne pas dépasser 49,9% du capital et des droits de vote de Thales.

(e) Il est institué un droit mutuel de préemption entre le Secteur Public et Alcatel-Lucent si l'un ou l'autre vient à détenir moins de 15% du capital de Thales, ce droit portant sur la participation résiduelle du partenaire ayant franchi à la baisse le seuil de 15%. Il est en outre précisé que le partenaire qui viendrait à franchir à la baisse ce seuil de participation perdrait le bénéfice des dispositions du pacte d'actionnaires.

¹ Sont réputées significatives toutes opérations qui (i) en chiffre d'affaires sont égales ou supérieures à 150 millions € ou (ii) représentent un engagement d'une valeur égale ou supérieure à 150 millions €.

(f) En cas de survenance de l'un des événements suivants :

- manquement sérieux et non remédié par Alcatel-Lucent à ses obligations au titre de la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales conclue entre Alcatel-Lucent et l'Etat (voir ci-après) et susceptible de compromettre la protection des intérêts stratégiques de l'Etat français ;

- constat que l'exécution par Alcatel-Lucent d'une loi étrangère crée pour Thales des contraintes compromettant substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'Etat français ;

- franchissement à la hausse, directement ou indirectement, au sein d'Alcatel-Lucent des seuils de 20%, du tiers, de 40% ou de 50%, en capital ou en droits de vote, par une personne agissant seule ou de concert, jugé incompatible avec les intérêts stratégiques de l'Etat ;

le Secteur Public pourra mettre fin aux droits dont bénéficie Alcatel-Lucent au titre du pacte d'actionnaires et , s'il le juge nécessaire, demander à Alcatel-Lucent soit de suspendre à effet immédiat l'exercice des droits de vote qu'il détient au-delà de 10% du total des droits de vote de Thales soit de réduire sa participation au-dessous de 10% du capital de Thales. Dans le cas où Alcatel-Lucent ne se conformerait pas à cette dernière demande, l'Etat bénéficierait d'une option d'achat sur l'ensemble des actions Thales détenues par Alcatel-Lucent à un prix égal à la moyenne des cours cotés pondérés par les volumes (VWAP) de l'action Thales sur une période de soixante (60) jours de bourse.

(g) TSA et Alcatel-Lucent déclarent agir de concert vis-à-vis de Thales.

Ce pacte demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Il sera reconductible tacitement par période de cinq ans sauf dénonciation formulée par l'une des parties six mois avant l'échéance.

2. Convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux

Alcatel-Lucent et l'Etat ont signé, en présence de TSA, une convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales. Les principaux engagements souscrits par Alcatel-Lucent aux termes de cette convention sont les suivants :

a) les candidats au conseil d'administration de Thales proposés par Alcatel-Lucent seront (sauf accord explicite de l'Etat au cas par cas) ressortissants de l'Union Européenne ;

b) l'accès à l'information relative aux activités et à la gouvernance de Thales sera strictement contrôlé au sein d'Alcatel-Lucent ;

c) Alcatel-Lucent fera ses meilleurs efforts pour éviter une intervention ou une influence dans la gouvernance et les activités de Thales d'intérêts nationaux étrangers.

3- Accords signés le 19 décembre 2008 visant à l'acquisition par Dassault Aviation des titres de Thales détenus par Alcatel-Lucent et GIMD

Adhésion de Dassault Aviation au Pacte d'actionnaires moyennant quelques adaptations

Par deux communiqués distincts et complémentaires en date du 19 décembre 2008 :

- Alcatel-Lucent et Dassault Aviation ont annoncé la signature de l'accord définitif visant à l'acquisition par Dassault Aviation des titres de Thales détenus par Alcatel-Lucent, soit 41 262 481 actions. La transaction se fera sur la base d'un prix de 38 € par action, soit une valeur totale d'environ 1,57 milliard d'euros. Sa réalisation est notamment soumise à l'obtention des autorisations des différentes autorités administratives dont celles relatives au contrôle des concentrations. Cette opération sera complétée par l'acquisition par Dassault Aviation des 5,17% du capital de Thales détenus par le Groupe Industriel Marcel Dassault (« GIMD »).

- L'Etat et Dassault Aviation, à la suite de l'autorisation du ministère de l'Economie et des Finances et de la décision de l'AMF confirmant que l'opération ne donnait pas lieu à une offre publique obligatoire, ont conclu un accord permettant à Dassault Aviation de se substituer à Alcatel Lucent au coté de l'Etat comme partenaire industriel de référence de Thales.

Dès la prise de participation de Dassault Aviation dans Thales, les relations entre l'Etat et Dassault Aviation seront régies par un pacte d'actionnaires sensiblement identique à celui liant actuellement l'Etat et Alcatel-Lucent dans le cadre duquel l'Etat reste prédominant par rapport à Dassault Aviation. L'ensemble des engagements d'Alcatel-Lucent relatifs à la préservation des intérêts stratégiques de l'Etat dans Thales seront également repris par Dassault Aviation.

La reprise desdits engagements, selon ces modalités, sera effectuée par le biais d'une « convention d'adhésion » conclue avec l'Etat en présence d'Alcatel-Lucent, qui permettra à Dassault Aviation de se substituer aux droits et obligations d'Alcatel-Lucent en adhérant aux accords conclus le 28 décembre 2006, à savoir : le pacte d'actionnaires et la convention sur la

protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales. L'entrée en vigueur de cette convention d'adhésion pour ce qui concerne les accords auxquels Dassault Aviation se substitue à Alcatel-Lucent est soumise à l'obtention des autorisations requises des autorités de concurrence compétentes et des autorités réglementaires, à la recomposition du conseil d'administration de THALES et choix commun du président-directeur général et la réalisation de l'acquisition par Dassault Aviation des actions THALES.

Aux termes de cette convention d'adhésion, Dassault Aviation sera tenue par toutes les obligations et bénéficiera des mêmes droits que ceux à la charge et au bénéfice d'Alcatel-Lucent, sous réserve de quelques adaptations.

Ainsi le pacte d'actionnaires avec le Secteur Public sera continué par adhésion de Dassault Aviation, et fera l'objet des amendements suivants à l'occasion de la substitution d'Alcatel Lucent par Dassault Aviation en qualité de « partenaire industriel » du Secteur Public:

a) le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de Dassault Aviation ne pourra être supérieur au nombre d'administrateurs nommés sur proposition du Secteur Public. Dans un premier temps, le Secteur Public disposera de 5 administrateurs et Dassault Aviation de 4 administrateurs. Dans l'hypothèse où la participation de Dassault Aviation viendrait à dépasser celle du Secteur Public en capital, les parties au pacte feront en sorte de porter de 16 à 17 le nombre total d'administrateurs de THALES, de sorte de disposer chacune de 5 administrateurs.

b) Dassault Aviation bénéficiera, comme Alcatel-Lucent, d'un droit de veto sur certaines opérations stratégiques de THALES. En effet, les parties continueront de soumettre à l'accord obligatoire de la majorité des administrateurs représentant le partenaire industriel les décisions du conseil d'administration de THALES relatives à (i) l'élection et la révocation du président-directeur général, à (ii) l'adoption du budget annuel et au plan stratégique pluriannuel, et aux (iii) acquisitions et cessions significatives de participations ou d'actifs ainsi qu'aux accords stratégiques d'alliance de coopération technologique et industrielle. Dassault Aviation s'est cependant engagée expressément à renoncer à l'exercice de ce droit de veto sur une série d'opérations potentielles de cessions ou d'acquisitions identifiées par l'Etat comme pouvant revêtir une grande importance au regard de ses intérêts stratégiques de défense. En contrepartie, le Secteur Public renoncera à son droit de mettre fin au pacte en cas de désaccord persistant sur une opération stratégique majeure susceptible de porter atteinte à ses intérêts stratégiques. En cas d'exercice par le partenaire industriel de son droit de veto sur la révocation ou la nomination du président-directeur général, à l'issue d'une période de concertation de trois mois, chacune des parties pourra mettre fin au pacte. Par ailleurs, les parties ont précisé, qu'en cas de changement de président-directeur général de THALES selon les modalités prévues au pacte d'actionnaires, elles n'ont pas l'intention de proposer comme candidat un salarié, cadre ou dirigeant appartenant au groupe Dassault ou ayant quitté récemment ce groupe et qu'elles n'ont pas l'intention de modifier leur niveau de participation dans THALES après les opérations prévues.

c) Dassault Aviation s'interdira d'inscrire ses actions THALES au nominatif avant le 1er janvier 2010, de sorte à n'acquérir aucun droit de vote double avant le 1er janvier 2012 au plus tôt, soit après l'échéance normale du pacte d'actionnaires.

d) au droit dont dispose aujourd'hui le Secteur Public de dénoncer le pacte d'actionnaires en cas de franchissement de certains seuils au capital d'Alcatel-Lucent (20%, 1/3, 40% et 50%), se substituera un droit de dénonciation en cas de changement de contrôle de Dassault Aviation ; outre la dénonciation du pacte, le Secteur Public pourra, dans ce cas, demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote qu'elle détient au-delà de 10% ou lui demander de réduire sa participation au-dessous de 10% du capital de THALES .

e) une clause nouvelle de cessation du pacte sera introduite au cas où l'une des parties commet, sans concertation préalable avec l'autre, un acte créant pour le concert une obligation d'offre publique sur THALES.

f) le Secteur Public s'engagera à conserver, après que le pacte sera arrivé à son échéance normale, une participation dans THALES lui conférant au moins 10% des droits de vote, et ce jusqu'à la première des trois dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014, (ii) 3 ans à compter de la cessation du pacte, (iii) la date à laquelle Dassault Aviation cessera de détenir au moins 15% du capital de THALES.

g) les dispositions du décret n° 97-190 du 4 mars 1997 qui prévoient l'attribution d'une action spécifique au profit de l'Etat, permettant à l'Etat d'approuver toute prise de participation significative dans le capital de THALES, sont maintenues.

Adaptation de la Convention sur la protection des Intérêts stratégiques Nationaux

L'amendement au pacte d'actionnaires visé en 3.3.1 d) ci-dessus concerne également dans les mêmes termes la Convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux du 28 décembre 2006, à laquelle Dassault Aviation va aussi adhérer. En cas de manquement sérieux et non remédié par Dassault Aviation à ses engagements au titre de cette convention (notamment obligation de maintien du siège social en France, administrateurs citoyens de l'Union Européenne, accès aux informations sensibles de THALES strictement contrôlées au sein de Dassault Aviation, les responsables de Dassault Aviation chargés de sa participation dans THALES seront de nationalité française, Dassault Aviation fera ses meilleurs efforts pour éviter une intervention ou une influence dans la gouvernance et les activités de THALES d'intérêts nationaux étrangers) ou constat que l'exécution par Dassault Aviation d'une loi étrangère crée pour THALES des contraintes compromettant substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'Etat ou de perte par la famille Dassault du contrôle sur Dassault Aviation, le Secteur Public pourra en application des dispositions de cette Convention (ou du pacte) mettre fin aux droits dont bénéficie Dassault Aviation ou demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote dont elle bénéficie au-delà de 10%, ou lui demander de réduire sa participation au-dessous de 10% du capital de THALES par cession de titres. A l'issue d'un délai de 6 mois à compter de la demande de réduction, si la participation de Dassault Aviation est toujours supérieure à 10% du capital de THALES, le Secteur Public pourra exercer la promesse de vente que lui aura consentie irrévocablement et définitivement Dassault Aviation sur la totalité des actions qu'il détiendra alors.

4. Convention Spécifique

L'action spécifique détenue par l'Etat français lui confère les principaux droits suivants :

- «Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Economie (...)» ;
- «Un représentant de l'Etat nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative» ;
- «(...) il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe au présent décret ».

Ces actifs concernent la majorité du capital de onze filiales directes de Thales :

Thales Systèmes Aéroportés S.A., Thales Microwave S.A., Thales Optronique S.A., Thales (Wigmore Street) Ltd, Thales Communications S.A., Thales Air Systems S.A., Thales Nederland B.V., Thales Naval S.A., Thales Avionics S.A., Thales Services S.A.S., Thales Underwater Systems NV.

L'opération d'apport entraînant pour Alcatel-Lucent le franchissement à la hausse des seuils de 10% et de 20% du capital et des droits de vote de Thales, elle a été, en conséquence, soumise à l'approbation préalable du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, laquelle approbation a été notifiée à Alcatel-Lucent le 3 janvier 2007. L'Etat a toutefois souhaité que des droits contractuels adéquats pour la protection des intérêts stratégiques nationaux lui soient consentis. L'Etat et Thales ont signé une convention visant à assurer à l'Etat notamment un contrôle non seulement sur le transfert des actifs déjà visés à l'annexe du décret n°97-190 du 4 mars 1997 précité mais également sur les actions de Thales Alenia Space S.A.S (ensemble ci-après les "actifs stratégiques").

a) dans le cas où l'actif stratégique est une société (la "société stratégique") :

- tout projet de transfert de titres de cette société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3% du capital social ;
- tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3% du capital social ;

b) dans le cas où l'actif stratégique est un actif isolé, une division ou une branche d'activité non constituée sous forme sociétaire (la "division stratégique") :

- tout projet de transfert de titres de la société qui détient la division stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3% du capital social ;
- tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société visée à l'alinéa précédent à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3% du capital social ;

- c) tout projet de transferts d'actifs sensibles à un tiers ;
d) ainsi que tout projet ayant pour objet ou pour effet de conférer à un tiers des droits particuliers.

A cet effet, tout projet de transfert visé aux paragraphes (a), (b) (c) et (d) ci-avant devra être notifié à l'Etat, lequel s'engage à communiquer sa décision d'agrément ou de refus avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification, le silence de l'Etat gardé pendant ce même délai valant agrément.

12. CAPITAUX PROPRES

a) Capital

Au 31 décembre 2008 comme aux 31 décembre 2007 et 2006, le capital social de TSA est composé de 110 000 000 actions de valeur nominale de € 3. L'intégralité du capital de TSA est détenu par l'Etat.

Il n'existe pas à cette date de titres en circulation donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de TSA. Les statuts ne prévoient pas de droit de vote double.

b) Différence de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères. Au 31 décembre 2008, cette différence de conversion provient uniquement des comptes consolidés de Thales.

c) Variation de juste valeur

	01/01/06	variation 2006	31/12/06	variation 2007	31/12/07	variation 2008	31/12/08
Variation de valeur des titres Thomson (note 9)	25	(15)	10	(10)	--	--	--
Variation de valeur / provision liée à l'attribution d'actions gratuites Thomson	--	--	--	--	--	--	--
Part de TSA dans la variation de juste valeur relative aux titres Thales (note 8)	18	(3)	15	11	26	(8)	18
Total	43	(18)	25	1	26	(8)	18

13. PROVISIONS POUR RETRAITE

TSA n'emploie pas de salarié pour son propre compte et sous-traite la plupart de ses services . Au 31 décembre 2008, les provisions pour retraite résiduelles concernent uniquement d'anciens dirigeants de Thomson.

14. RISQUES ET LITIGES

A l'exception des litiges concernant Thales et décrits dans les comptes consolidés du Groupe Thales au 31/12/08, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu ou de nature à avoir une influence significative sur les résultats, la situation financière et les perspectives de TSA.

15. DETTES FINANCIERES

Par catégorie

	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Titres participatifs *	37	62	65
Emprunt participatif **	9	11	12
Billets de trésorerie	--	--	--
Intérêts courus	--	--	2
Dettes financières	46	73	79

- * Titres participatifs émis par TSA en 1983 et 1984, dont le remboursement ne peut pas intervenir avant la liquidation de la société. La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe, calculée en appliquant le TMO moyen à 80 % du nominal, et une partie variable fonction du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TSA. La rémunération totale est plafonnée à 130 % du TMO moyen pour la période avril/mars précédent chaque échéance annuelle (1er août).

Ces titres sont présentés au bilan consolidé en « dettes financières » et évalués à leur cours de bourse à la date de clôture, soit € 149 au 31 décembre 2008, € 149 au 31 décembre 2007 et € 156 au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2008, il reste en circulation 250 375 titres d'une valeur nominale de 152,45.

L'évolution de la juste valeur des titres participatifs (- € 1 million en 2008, + € 3 millions en 2007 et + € 5 millions en 2006) est comptabilisée en « autres résultats financiers ».

- ** Emprunt auprès de la CDC, à échéance décembre 2013, dont la rémunération comprend une partie fixe (0,10%) et une partie variable. La part variable, plafonnée à 14,5%, est indexée sur les dividendes TSA ou bien sur un TMO moyen si ce dernier est inférieur.

Par devise

	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Euro	46	73	79
Total	46	73	79

Par échéance

	31/12/08	31/12/07	31/12/06
2006		--	--
2007		--	3
2008		3	2
2009	3	2	2
2010	2	2	2
2011	2	2	2
2012	2	2	--
2013	2	--	--
Au-delà ou sans échéance	35	63	68
Total à plus d'un an	43	70	76
Total	46	73	79

16. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006, le Groupe TSA n'a pas donné ni reçu d'aval ou de caution.

17. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2008, 2007 et 2006 au titre des prestations d'audit sont présentés ci-après (montants HT en K€) :

	2008	2007	2006
Mazars	65	55	51
Ernst & Young	50	47	46

TSA

Société Anonyme au capital de 330.000 000 €
45 rue de Villiers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
542 089 750 RCS NANTERRE

RAPPORT SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DU GROUPE TSA

(arrêté par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2009)

TSA est une société anonyme de droit français, située au 45, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine.

Au 31 décembre 2008, la société TSA est détenue à 100% par l'Etat et détient 27,01% (sous déduction des actions d'auto-contrôle) dans la société Thales (26,96% au 31/12/07) et une participation de 2,00% dans la société Thomson S.A. (2,00% au 31/12/07).

Dans les états financiers consolidés de TSA, le Groupe Thales est mis en équivalence. Les filiales qui sont consolidées par intégration globale par TSA n'ont pas d'activité.

I. Analyse du compte de résultat de l'exercice 2009

Le résultat net de TSA s'élève à 99 M€ pour l'exercice 2008 contre 382 M€ pour l'exercice 2007.

Ce résultat est essentiellement composé de :

	2008	2007
Autres résultats financiers	(43)	(9)
Profit de dilution sur titres Thales		150
Résultat Thales mis en équivalence	142	241
RESULTAT NET	99	382

L'exercice 2007 avait enregistré le profit de dilution résultant de la baisse du pourcentage d'intérêt dans Thales, conséquence de l'augmentation de capital de Thales effectuée en rémunération de **l'apport Alcatel Lucent** :

Le 5 janvier 2007, l'assemblée générale des actionnaires de Thales a approuvé l'apport par Alcatel-Lucent de ses activités transport et sécurité. Ces apports ont été rémunérés par l'émission de 25 millions de titres Thales au profit d'Alcatel-Lucent au prix unitaire de 40 € et le paiement d'une somme de 40 millions d'euros.

A l'issue de cette assemblée générale, la participation d'Alcatel-Lucent a été portée de 9,46% à 20,95% du capital de Thales et celle de l'État français est passée de 31,26% à 27,29%. Ceci a généré un produit de dilution dans les comptes de TSA dans la mesure où les titres de Thales mis en équivalence représentaient une valeur de 15,9 € par titre à fin décembre 2006 contre une augmentation de capital au prix unitaire de l'action Thales à 40€.

L'exercice 2007 avait également enregistré un niveau de quote-part de résultat de Thales élevé en raison du **résultat de cession des titres Thales naval SA / Armaris à DCNS.**

Sur l'exercice 2008, il convient de mettre en évidence :

- **des autres résultats financiers négatifs de 43 M€** qui résultent à hauteur de 46 M€ de la constatation en résultat de la **dépréciation des titres Thomson**.

En effet, depuis l'arrêté des comptes 2007, compte tenu du caractère considéré comme durable de cette dépréciation au regard des normes comptables IFRS (17 M€ en 2007, 46 M€ en 2008), cette dépréciation est enregistrée en résultat et ne pourra être reprise qu'à la date de cession du titre considéré.

- **la quote-part de résultat dans Thales qui s'analyse comme suit :**

Le résultat de Thales s'élève à 560 M€, il doit être corrigé dans les compte de TSA de l'amortissement de la quote-part de goodwill lié à la cession par Thales de ses activités de solutions de paiement électronique au groupe américain Hypercom (32 M€). Compte tenu du pourcentage de détention retenu sur la période (27.01%), la quote-part de TSA s'établit à 142 M€.

L'évolution de la valeur des titres mis en équivalence s'analyse comme suit:

€ millions	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Titres Thales mis en équivalence à l'ouverture	1 154	838	769
Résultat mis en équivalence	142	241	121
Distribution de dividendes	(53)	(46)	(44)
Profit de dilution	-	150	-
Ecart de conversion	(70)	(43)	(11)
Variation de juste valeur / instruments financiers	(8)	11	(3)
Autres	7	3	6
Titres Thales mis en équivalence à la clôture	1 172	1 154	838

Les capitaux propres pris en compte pour le calcul de la mise en équivalence des titres Thales incluaient un écart d'acquisition de 426 M€ et un retraitement de résultat interne de 25 M€ aux 31 décembre 2008, 2007 et 2006. L'écart d'acquisition a été réduit sur la période de 32 M€ compte tenu de la cession par Thales de ses activités de solutions de paiement électronique.

La valeur des titres est déterminée sur la base d'une détention calculée en excluant les actions propres.

Le cours de bourse de Thales au 31 décembre 2008 était de € 29.83 (€ 40.75 au 31 décembre 2007 et € 37.78 au 31 décembre 2006). Au 31 décembre 2008, la valeur de mise en équivalence représentait € 22,25 par titre (TSA détenant, directement et indirectement via Sofivision, 52 670 906 titres Thales).

La charge d'impôt sur les bénéfices est nulle compte tenu des reports déficitaires existants.

Le montant des actifs d'impôts résultant des déficits ordinaires indéfiniment reportables est non comptabilisé, leur récupération n'étant pas jugée probable dans un futur proche.

II. Situation financière TSA consolidée

La trésorerie de TSA s'élevait à 69 M€ au 1er janvier 2008, elle s'élève à 46 M€ à fin décembre 2008 soit une diminution de 23 M€.

Le cash flow net des activités opérationnelles est positif de 52 M€, et est essentiellement constitué par les dividendes reçus de Thales (53 M€).

Le cash flow net d'investissement est positif de 3 M € et correspond au produit de cession de la participation de TSA à Thales dans Thales Holding GmbH encaissé en 2008. Cette cession avait été constatée dans les comptes de TSA en 2007.

Le cash flow net des activités de financement représente un décaissement de 78 M€. Il correspond essentiellement au rachat sur la période par TSA de 168 375 titres participatifs (incluant 0.7M€ de coupon couru) et au versement de 50 M€ de dividendes.

III. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'évolution

Les perspectives d'évolution du résultat de TSA sont directement fonction des perspectives d'évolution de Thales. Les objectifs présentés par Thales pour 2009 se traduisent par une croissance organique comprise entre 3% et 5% et un taux de marge de ROC stable ou un peu supérieur au niveau de 2008.

Le Conseil d'Administration

COMPTES DE
LA SOCIETE MERE
TSA
AU
31 DECEMBRE 2008

COMPTES DE LA SOCIETE MERE

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	2008	2007	2006
Produits d'exploitation	37	12	--
Chiffre d'affaires	37	12	--
Reprises sur provisions et transferts de charges	692	468	121
Autres produits d'exploitation	--	--	--
Total	729	480	121
Charges d'exploitation :			
Autres charges externes	(1 244)	(1 262)	(2 194)
Impôts et taxes	(163)	(472)	(176)
Frais de personnel	(136)	(134)	(131)
Dotations aux amortissements	--	--	--
Dotations aux provisions	--	--	--
Autres charges d'exploitation	(0)	(1)	(6)
Total	(1 543)	(1 869)	(2 507)
Bénéfice (perte) d'exploitation	(815)	(1 389)	(2 386)
Produits et charges financiers :			
Intérêts et produits financiers assimilés	4 404	4 710	4 752
Revenus de participation	53 426	44 711	42 439
Intérêts et charges financières assimilés	(3 933)	(4 804)	(4 843)
Autres revenus et charges financiers	(43 945)	(23 468)	(18 831)
Résultat financier	9 952	21 148	23 517
Résultat courant	9 137	19 759	21 131
Produits et charges exceptionnels :			
Coûts des restructurations	--	--	--
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations	97	2 997	(21)
Autres	(509)	(259)	(109)
Résultat exceptionnel	(412)	2 738	(130)
Résultat avant impôt sur les sociétés	8 725	22 497	21 001
Impôt sur le résultat	2 932	2 527	2 366
Résultat net	11 657	25 024	23 367

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actif immobilisé :			
Immobilisations financières :			
Titres de participation (note 5)	1 044 399	1 093 350	1 116 891
Autres immobilisations financières.....	--	--	--
Total actif immobilisé	1 044 399	1 093 350	1 116 891
Actif circulant :			
Clients et effets à recevoir.....	22	22	22
Créances sociétés du groupe (note 6)	5 878	246	614
Autres débiteurs et frais payés d'avance..... (note 7)	45 945	50 384	49 913
Disponibilités et titres de placement à court terme	40 905	61 533	95 609
Total de l'actif circulant	92 750	112 185	146 158
Charges constatées d'avance	42	36	33
Total de l'actif.....	1 137 191	1 205 571	1 263 082
PASSIF	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres : (note 10.1)			
Capital	330 000	330 000	330 000
Résultats non distribués	732 350	757 326	808 960
Résultat de l'exercice.....	11 657	25 024	23 367
Total capitaux propres	1 074 007	1 112 350	1 162 327
Autres fonds propres (note 10.2)	38 169	63 838	63 838
Total	1 112 176	1 176 188	1 226 165
Provisions pour risques et charges (note 11)	1 048	1 740	2 234
Dettes financières :			
Autres dettes financières (note 12)	8 659	10 391	12 192
Intérêts financiers sur autres fonds propres.... (note 10.3)	813	1 452	1 287
Dettes sociétés du groupe..... (note 6)	14 098	11 329	14 920
Total dettes financières.....	23 570	23 172	28 399
Dettes fournisseurs	378	238	2 056
Autres créditeurs et charges à payer..... (note 7)	19	4 232	4 228
Total dettes d'exploitation et divers.....	397	4 470	6 284
Produits constatés d'avance			
Total du passif	1 137 191	1 205 571	1 263 082

Engagements hors bilan (note 11).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	2008	2007	2006
Résultat net	11 657	25 024	23 367
Eléments non monétaires (note 2a)	(1 695)	(1 690)	(1 690)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	--	--	--
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs immobilisés, aux provisions pour retraites et provisions réglementées	48 096	23 274	18 883
Perte (profit) sur cessions d'actif (note 3)	(97)	(2 990)	(20)
Autofinancement net	57 961	43 618	40 540
Variation des besoins en fonds de roulement	(2 360)	2 331	5 536
Total.....	55 601	45 949	46 076
Cash flow des activités d'investissement			
Cession titres	3 127	--	--
Variations des créances sociétés du Groupe (note 6)	(4 723)	368	201
Autre Investissement financier net	--	--	--
Total	(1 596)	368	201
Cash flow des activités de financement			
Dividendes versés	(50 000)	(75 000)	(43 000)
Rachat de titres participatifs	(25 669)	--	(18 584)
Augmentation des dettes financières	--	--	342
Remboursement des dettes financières (note 12)	(1 732)	(1 802)	(5 058)
Augmentation (diminution) des dettes avec les sociétés du groupe (note 6)	2 768	(3 591)	1 354
Total.....	(74 633)	(80 393)	(64 946)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	(20 628)	(34 076)	(18 669)
Trésorerie en début d'année	61 533	95 609	114 278
Trésorerie en fin d'année	40 905	61 533	95 609

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES AUTRES FONDS PROPRES

PERIODE DU 01/01/06 AU 31/12/08

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Réserves Réglementées	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de Réévaluation	Total capitaux propres	Autres fonds propres	Total
Au 1^{er} janvier 2006.....	330 000	0	5 388	810 213	36 360	0	1 181 960	82 422	1 264 382
Affectation du résultat 2005 ...	--	--	--	36 360	(36 360)	--	0	--	0
Distribution de dividendes	--	--	--	(43 000)	--	--	(43 000)	--	(43 000)
Rachat de titres participatifs ...	--	--	--	--	--	--	0	(18 584)	(18 584)
Résultat 2006	--	--	--	--	23 367	--	23 367	--	23 367
Au 31 décembre 2006.....	330 000	0	5 388	803 573	23 367	0	1 162 327	63 838	1 226 165
Affectation du résultat 2006 ...	--	--	--	23 367	(23 367)	--	0	--	0
Distribution de dividendes	--	--	--	(75 000)	--	--	(75 000)	--	(75 000)
Résultat 2007	--	--	--	--	25 024	--	25 024	--	25 024
Au 31 décembre 2007.....	330 000	0	5 388	751 940	25 024	0	1 112 351	63 838	1 176 188
Affectation du résultat 2007 ...	--	--	--	25 024	(25 024)	--	0	--	0
Distribution de dividendes	--	--	--	(50 000)	--	--	(50 000)	--	(50 000)
Baisse des titres participatifs...	--	--	--	--	--	--	0	(25 669)	(25 669)
Résultat 2008	--	--	--	--	11 657	--	11 657	--	11 657
Au 31 décembre 2008.....	330 000	0	5 388	726 964	11 657	0	1 074 188	38 169	1 112 176

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIETE MERE

*Tous les montants figurant dans ces notes
sont exprimés en milliers d'euros
à l'exception des informations par action.*

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle présente les informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général approuvé par le Règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°99-03, à jour au 1^{er} janvier 2005, et modifié notamment par les règlements n° 2002-10 du 12 décembre 2002 et n°2004-06 du 23 novembre 2004, et en conformité avec la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983 et le décret du 29 novembre 1983. Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Le règlement 2002-10 est en application depuis la clôture de l'exercice 2003 et n'a pas eu d'impact. Le règlement 2004-06 est en application depuis la clôture de l'exercice 2005 et n'a pas eu d'impact.

1.1 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de l'opération ou au taux garanti si une couverture de change existe. A la clôture, les créances et dettes en devises sont revalorisées au taux de clôture. Les écarts par rapport au cours historique (ou au cours garanti) sont portés en écarts de conversion (provisionnés lorsqu'il s'agit d'écarts de conversion actifs sur des créances et dettes non couvertes) et figurent en « autres revenus et charges financiers nets ».

a) Instruments financiers de taux

TSA peut procéder à des opérations de couverture de son endettement en ayant recours à des swaps de taux d'intérêts. Les revenus ou les charges de ces instruments sont comptabilisés prorata temporis.

b) Primes sur émissions d'emprunts et charges d'emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission ou de remboursement éventuelles sont portées dans la rubrique correspondante du bilan et amorties.

Les charges d'emprunt sont prises en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

1.2 Immobilisations

Les seules immobilisations significatives sont les immobilisations financières, inscrites sous la rubrique participations.

Cette rubrique reçoit les titres des sociétés que TSA a l'intention de conserver. Ils sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant, corrigée pour tenir compte de la valeur boursière ainsi que des perspectives de développement et de résultats.

1.3 Provisions

En accord avec la réglementation 00-06 du CRC, une provision est enregistrée lorsque TSA a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut être réalisée avec une précision suffisante, résultant d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

1.4 Tableau des flux de trésorerie

La "Méthode indirecte" (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie dont la variation est justifiée par ce tableau inclut les disponibilités et les actifs financiers considérés comme leurs équivalents. La variation des découverts bancaires est présentée dans le cash flow des activités de financement, les acquisitions (cessions) de titres de placement sont diminuées (augmentées) de la variation des disponibilités pour déterminer la variation de trésorerie.

2. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Intérêts et produits financiers assimilés (a)	4 404	4 710	4 752
Revenus de participation			
Thales.....	44 563	38 769	36 987
Thomson.....	0	1 737	1 579
66Centelec.....	4 230	4 109	3 384
Divers..... (c)	4 633	95	489
Total.....	53 426	44 710	42 439
Rémunération des autres fonds propres.....	(2 880)	(3 664)	(3 827)
Intérêts et charges financières assimilés.....	(1 053)	(1 141)	(1 016)
Total.....	(3 933)	(4 805)	(4 843)
Dotations/Reprises aux provisions financières(b)	(43 945)	(23 457)	(18 821)
Gains (Pertes) de change.....	--	(10)	(10)
Total.....	(43 945)	(23 467)	(18 831)
Total.....	9 952	21 148	23 517

- (a) En 2008, dont 1 695 K€ revenus compte courant Etat, 881K€ plus-value SICAV et revenus certificat de dépôt
- (b) En 2008 : - dotation de la provision sur 5 264 950 titres Thomson en portefeuille suite à une baisse du cours boursier : 0.87€ à fin 2008 contre 10.02€ à fin 2007.
- 4 196K€ extourne d'une provision sur rémunération complémentaire prescrite d'emprunts participatifs .
- (c) Boni de liquidation TBIBV : 4 590K€

3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Cession de titres :			
Thomson (a)	--	(53)	(50)
Autres titres.....(b)	97	3 043	29
Total.....	97	2 990	(21)
Autres produits et charges exceptionnels.....	(509)	(252)	(109)
Transfert de charges.....	--	--	--
TOTAL	(412)	2 738	(130)

(a) Moins- valeur sur cession de titres dans le cadre de l'actionnariat salarié Thomson.

Toutes les offres ont été souscrites, la dernière échéance a eu lieu en 2007.

(b) Liquidation TBIBV : Valeur comptable 811 K€, montant des apports 908 K€

4. IMPOT SUR LES BENEFICES

Compte tenu de ses déficits fiscaux, TSA n'est pas redevable de l'impôt.

TSA bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec trois de ses filiales (Sofiparge, 66 Centelec et Sofivision). A ce titre, elles versent chacune à TSA l'impôt dû comme si elles étaient imposées séparément. Ces sommes constituent pour TSA un produit d'impôt. Il est de 2 932 K€ en 2008, 2 527 K€ en 2007 et 2 365 K€ en 2006.

5. TITRES DE PARTICIPATION

(En milliers d'euros)	Montants nets au 31/12/07	Cessions	Acquisition	(Dotations) Reprises Nettes Aux provisions	Montants nets au 31/12/08	dont	
						Valeur brute	Provision
TITRES DE PARTICIPATION							
Thales (a)	853 582	--	--	--	853 582	853 582	--
Thomson(b)	52 746	--	--	(48 141)	4 606	103 414	(98 809)
66centelec.....	184 234	--	--	--	184 234	184 234	--
Thomson-Brandt International...(c)	811	(811)	--	--	--	--	--
Autres.....	1 977			--	1 977	1 996	(19)
Total.....	1 093 350	(811)	--	(48 141)	1 044 399	1 143 226	(98 828)

(a) TSA détient 44 562 623 titres Thales.

(b) TSA détient 5 264 950 titres Thomson

La provision à fin 2008 s'analyse ainsi :

5 264 950 titres x (19,642 (prix d'acquisition) – 0.87 (cours moyen décembre 2008)) = 98 809 K€

Les cours de Thomson et Thales sont respectivement de 0.96 € et 29.83 € au 31 décembre 2008.

(c) liquidation TBIBV

6. CREANCES ET DETTES SOCIETES DU GROUPE

	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
66 Centelec	5	7 050	30	6 543	22	6 255
Sofiparge.....	--	1 862	5	1 875	7	1 940
Sofivision.....	374	4 016	126	2 911	51	2 331
SI pointe du diable	--	1 170	85	--	534	--
TBIBV	5 498 (b)	--	--	(a)	--	4 394
Total	5 878	14 098	246	11 329	614	14 920

(a) En 2007, TSA a remboursé sa dette vis à vis de TBIBV

(b) Liquidation TBIBV : remboursement des parts 908K€, Boni de liquidation : 4 590 K€.

7. AUTRES DEBITEURS ET AUTRES CREDITEURS

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Etat, prélèvement exceptionnel sur dividendes	--	--	2 215	--	4 430	--
Etat, compte courant actionnaire(a)	45 829	--	44 134	--	42 444	--
Actionnariat salariés(b)	62	--	710	--	2 569	--
Autres	55	19	3 325	4 232	470	4 228
Total.....	45 946	19	50 383	4 232	49 913	4 228

(a) **Thales** : une offre a été réalisée au cours du premier semestre 2000 dans le cadre de la loi du 6 août 1986. Ainsi 1.759.767 actions ont été acquises par le personnel de Thales par l'intermédiaire de l'Etat qui en avait fait l'acquisition en 1999 auprès de TSA au prix de 36 euros par action. Dans le cadre de l'accord signé avec l'Etat, les actions gratuites livrées aux salariés (en 2001 & 2003) constituent une créance sur l'Etat (au prix de 36 euros par action), laquelle créance (note 8) est productive d'intérêts (4,65% l'an) et sera incorporée au capital. Il n'y a plus d'actions à attribuer aux salariés.

(b) **Thomson** : outre une première offre en 1999, quatre offres ont été réalisées dans le cadre de la loi du 6 août 1986

Offre de janvier 2000 (« l'offre 2 ») pour des actions au prix de base de 21,50 € (avant division par deux du nominal effectué en mai 2000). Au 31 décembre 2003, tous les titres ont été livrés selon plusieurs formules (dont certaines avec un rabais de 20%) comportant éventuellement des contraintes de durée de détention pour les acheteurs ; les actions gratuites ont été attribuées en janvier 2003.

Offre de novembre 2000 (« l'offre 3 ») pour des actions au prix de base de 53,90 €. Au 31 décembre 2003 tous les titres ont été livrés selon plusieurs formules (dont certaines avec un rabais de 20%) comportant éventuellement des contraintes de durée de détention pour les acheteurs ; les actions gratuites ont été attribuées en novembre 2003.

Offre de mai 2002 (« l'offre 4 ») à 24,00 € l'action selon une seule formule (pour des actions au prix de base de € 30 moins un rabais de 20% moyennant un paiement échelonné sur 2 ans) : 581.933 titres ont été livrés en 2003 et 465.099 actions gratuites ont été attribuées en 2005. Les actions gratuites ne sont attribuées au personnel qu'à l'issue d'un délai complémentaire de détention de un an après le paiement final.

Offre de février 2004 (« l'offre 5 ») à 14,60 € l'action (soit une décote de 20% par rapport au prix de vente aux investisseurs institutionnels) avec possibilité de règlement en quatre fois à compter de février 2004. Il n'y a pas d'attribution d'actions gratuites. En contrepartie du rabais consenti par l'Etat, les actions ne sont pas cessibles pendant un délai de 2 ans à compter de la date d'acquisition pour un paiement comptant ou 3 ans pour un paiement étalé 543.231 titres ont été livrés en 2004.

8. DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

8.1 Charges à payer

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Titres participatifs Intérêts courus	813	1 453	1 489
Emprunt CDC Intérêts courus	29	39	1
Emprunt TCN Intérêts courus			178
DETTES SOCIETES DU GROUPE			
Emprunt TBIBV Intérêts courus			5
DETTES FOURNISSEURS			
Fournisseur-Factures non parvenues	104	227	125
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Retenue à la source à payer	16	34	36
Total	962	1 753	1 834

8.2 Produits à recevoir

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Produits à recevoir CDN	50	176	112
CREANCES DIVERSES			
Prélèvement exceptionnel sur les distributions	0	2 215	4 430
Intérêts courus sur compte courant	9 481	7 786	6 096
Créances clients	0	12	
Créances groupe	5 498	3 127	
Total	15 029	13 316	10 638

9. ECHEANCE DES CREANCES

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	53		53
Clients douteux ou litigieux	133	133	0
Etat et autres collectivité: TVA	5	5	
Etat et autres collectivité: divers	0	0	
Groupe et associés	51 707	5 878	45 829
Débiteurs divers (dont actionnariat salariés)	1 783	1 783	0
Charges constatées d'avance	42	42	
Total	53 723	7 841	45 882

10 CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

10.1 Capitaux propres

10.1 Au 31 décembre 2008, le capital de TSA est composé de 110 000 000 actions de 3 €.

Il n'existe pas à cette date de titres en circulation donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de TSA. Les composantes du poste "résultats non distribués" sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Réserve légale	33 539	33 539	33 539
Autres réserves	5 388	5 387	5 387
Report à nouveau	693 424	718 400	770 033
Total	732 351	757 326	808 960

En juillet 2008, TSA a distribué un dividende de 50 000 K€ à l'Etat.

10.2 Autres fonds propres

Ce poste représente le produit des émissions de titres participatifs. Le remboursement de ces titres ne devant intervenir qu'en cas de liquidation de la société, ils sont présentés dans les autres fonds propres.

La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe, calculée en appliquant le TMO moyen à 80% du nominal, et une partie variable fonction du bénéfice net consolidé (part du groupe) de TSA. La rémunération totale est plafonnée à 130% du TMO moyen pour la période avril/mars précédent chaque échéance annuelle (1^{er} août).

En 2008, 168 375 titres participatifs ont été rachetés.

Au 31 décembre 2008, il reste en circulation 250 375 titres pour un montant nominal de 38 169 K€.

10.3 Intérêts financiers sur autres fonds propres

Ce poste représente les intérêts courus sur les titres participatifs.

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Montants au 31/12/2007	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres mouvements	Montants au 31/12/2008
Provisions pour retraite et indemnités départ en retraite	1 110	--	(567)	--	--	543
Provision pour rentes à verser	630	--	(125)	--	--	505
Total	1 740	--	(692)	--	--	1 048

12. AUTRES DETTES FINANCIERES

Ces dettes se ventilent comme suit :

- Par catégorie :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts participatifs	8 436	10 128	11 809
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	195	186	186
Découverts bancaires.....	28	77	197
Total	8 659	10 391	12 192

- Par échéance :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
2007			2 064
2008		1 944	
2009	1 933		
échéance 1 an < éch. =< 5 ans	6 726	8 447	8 447
échéance > 5 ans			1 681
Total à plus d'un an	6 726	8 447	10 128
Total	8 659	10 391	12 192

Toutes les dettes sont libellées en euros.

13. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Au 31 décembre 2008, TSA n'a pas donné ni reçu d'avaux ou cautions.

14. PARTIE LIEE

Depuis le 1^{er} juillet 2005, Thales établit les comptes consolidés de TSA et lui fournit des services administratifs. Ces services représentent dans les comptes de TSA une charge de 350 K€ en 2006, 2007 et 2008.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, TSA détient une créance sur l'Etat d'un montant de 45 829K€ (incluant 9 481K€ d'intérêts courus) nées en 2001 puis en 2003 de la livraison d'actions gratuites Thales à ses salariés. Dans le cadre de l'accord signé avec l'Etat, ces actions gratuites constituent en effet une créance sur l'Etat (au prix de 36€ par action) productive d'intérêts à 4.65% l'an et destinée à être incorporée au capital.

15 AUTRES INFORMATIONS

15.1 Effectifs

TSA ne compte aucun salarié en 2008.

15.2 Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2004	2005	2006	2007	2008
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social K€	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000
Nombre des actions ordinaires existantes	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000
2. Opérations et résultats de l'exercice K€					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	60	0	0	12	37
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes.....	43 678	30 774	39 857	45 752	56 821
Impôt sur les bénéfices (produits) / charges.....	(2 170)	(2 286)	(2 366)	(2 527)	(2 932)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes.....	59 684	36 360	23 366	25 024	11 657
Résultat distribué	60 000	43 000	75 000	50 000	--
3. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes	0,42	0,29	0,38	0,44	0,54
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes.....	0,55	0,33	0,21	0,23	0,11
Dividende net attribué à chaque action	0,55	0,39	0,68	--	
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice.....	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice dont rentes .	173	131	131	134	136
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	19	0	0	0	0

(1) Hors produits des activités annexes.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)

	Valeur comptable des Titres détenus		% détenu	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
	brute	Nette			
A. Renseignements détaillés concernant les filiales ou participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société.					
1. Filiales					
66Centelec	184 234	184 234	100,00%	191 231	4 762
2. Participations					
Thales (1)	853 582	853 582	25,91%	5 122 048	63 611
Thomson	103 414	4 606	1,92%	1 684 538	-2 326 698
Total	1 141 230	1 042 422			
<small>(1) Sofvission, qui est détenue par 66Centelec, détient 4,72 % de THALES</small>					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société.					
1. Filiales non reprises au paragraphe A.					
Filiales françaises	1 385	1 385			
Filiales étrangères	--	--			
Total	1 385	1 385			
2. Participations non reprises au paragraphe A.					
dans des sociétés françaises	579	565			
dans des sociétés étrangères	32	27			
Total	611	592			
Total général	1 143 226	1 044 399			

* Pour les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de TSA, les capitaux propres et résultats présentés correspondent aux capitaux propres et résultats, tels que retenus dans les comptes consolidés. La comparaison entre le prix de revient des titres et la part de capitaux propres détenue doit tenir compte des primes d'acquisition et des écarts de conversion.

Nota : - Les prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés figurent en notes 6.
 - Les dividendes encaissés par la société figurent en note 2.
 - Le montant des cautions et avals donnés par la société figure en note 11.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

1. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DONT LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE EST EGALE OU SUPERIEURE A 15 250 EUROS

Nombre de titres	Valeur	% de Participation	Valeur nette d'inventaire
44 562 623 Thales		25,91%	853 582
12 085 344 66Centelec		100,00%	184 234
5 264 950 Thomson		1,92%	4 606
29 994 Sofiparge		99,98%	1 385
140 Le Monde Entreprises		5,79%	384
20 730 France Habitation		0,07%	20
200 Télé vidéocommunication		1,00%	17
1 000 Coopération 92		1,92%	15
TOTAL			1 044 243

2. PARTICIPATIONS ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DONT LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 15 250 EUROS

15

3. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES IMMOBILIERES

114

4. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES ETRANGERES

27

TOTAL 1 044 399

Cours de bourse de clôture de l'action Thales au 31 décembre 2008 : 29.83 euros.

Cours de bourse de clôture de l'action Thomson au 31 décembre 2008 : 0.96 euros.

TSA

SOMMAIRE

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE.....	6
<i>1.1 Comptabilisation des opérations en devises.....</i>	<i>6</i>
a) Instruments financiers de taux	6
b) Primes sur émissions d'emprunts et charges d'emprunts.....	6
<i>1.2 Immobilisations</i>	<i>7</i>
<i>1.3 Provisions.....</i>	<i>7</i>
<i>1.4 Tableau des flux de trésorerie</i>	<i>7</i>
2. RESULTAT FINANCIER	7
3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL.....	8
4. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	8
5. TITRES DE PARTICIPATION	8
6. CREANCES ET DETTES SOCIETES DU GROUPE	9
7. AUTRES DEBITEURS ET AUTRES CREDITEURS	9
8/ DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	10
9/ ECHEANCE DES CREANCES	10
10 CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	11
<i>10.1 Capitaux propres.....</i>	<i>11</i>
<i>10.2 Autres fonds propres.....</i>	<i>11</i>
<i>10.3 Intérêts financiers sur autres fonds propres</i>	<i>11</i>
11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11
12. AUTRES DETTES FINANCIERES	12
13. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN.....	12
14. PARTIE LIEE.....	12
15 AUTRES INFORMATIONS.....	13
<i>15.1 Effectifs.....</i>	<i>13</i>
<i>15.2 Rémunération des mandataires sociaux</i>	<i>13</i>

TSA
RAPPORT SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008 DE LA SOCIETE MERE
Conseil d'Administration du 28 Avril 2009

Résultat

Le résultat net 2008 s'élève à € 11.7 millions contre € 25.0 millions en 2007 et € 23.4 millions en 2006. Il se résume comme suit :

	2008	2007	2006
Résultat d'exploitation	(815)	(1 389)	(2 386)
Résultat financier	9 952	21 148	23 517
Résultat courant	9 137	19 759	21 131
Résultat exceptionnel	(412)	2 738	(130)
Résultat avant impôt sur les sociétés	8 725	22 497	21 001
Impôt sur le résultat.....	2 932	2 527	2 366
Résultat net	11 657	25 024	23 367

A) Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Revenus de participation			
Thales.....	44 563	38 769	36 987
Thomson.....	0	1 737	1 579
66Centelec.....	4 230	4 109	3 384
Divers.....	4 633	95	489
Total	53 426	44 710	42 439
Intérêts et produits financiers assimilés	4 404	4 710	4 752
Rémunération des autres fonds propres	(2 880)	(3 664)	(3 827)
Intérêts et charges financières assimilés	(1 053)	(1 141)	(1 016)
Total	(3 933)	(4 805)	(4 843)
Dotations aux provisions financières	(43 945)	(23 457)	(18 821)
Gains (Pertes) de change.....	--	(10)	(10)
Total	(43 945)	(23 467)	(18 831)
Total	9 952	21 148	23 517

Le revenu des participations passe de € 44.7 millions en 2007 à € 53.4 millions en 2008. Cette hausse est liée à l'augmentation des dividendes Thales qui passent de € 38.8 millions en 2007 à € 44.6 millions en 2008 et au boni de liquidation de la société TBIBV pour € 4.6 millions.

Les produits financiers excèdent de € 0.5 M le service de la dette en raison essentiellement d'une plus-value sur SICAV (€ 0.9M). Le coût du financement était à l'équilibre en 2007.

Les dépréciations de titres Thomson en 2008 s'élèvent à € 48.1 millions à comparer à la dépréciation de € 23.5 millions enregistrée en 2007. La dotation complémentaire 2008 résulte de la baisse du cours de bourse de l'action (le cours moyen s'établit à € 0.87 en décembre 2008 contre € 10.02 en décembre 2007).

B) Le résultat exceptionnel s'élève à € (0.4) million et correspond essentiellement à la dépréciation des créances impayées relatives aux offres d'actionnariat salarié. En 2007, TSA avait constatée la plus-value sur la cession des titres Thales Holding GmbH vendus pour € 3 127 K pour un prix de revient de € 84 K.

C) Le produit d'impôt s'analyse comme suit :

Compte tenu des déficits reportables disponibles (€ 870 M), TSA n'est pas redevable de l'impôt. TSA bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec trois de ses filiales (Sofiparge, 66Centelec et Sofivision). A ce titre, elles versent chacune à TSA l'impôt dû comme si elles étaient imposées séparément. Ces sommes constituent pour TSA un produit d'impôt. Les produits nets en résultant s'élèvent respectivement à € 2 932 K, € 2 527 K et € 2 366 K en 2008, 2007 et 2006.

Capitaux propres et Trésorerie

Les capitaux propres nets s'élèvent à € 1 112 millions au 31 décembre 2008, contre € 1 176 millions au 1er janvier 2008. Un dividende de € 50 millions a été versé à l'Etat en 2008 et des titres participatifs ont été rachetés pour € 25.7 millions.

La trésorerie de TSA est passée de € 61.5 millions au 1er Janvier 2008 à € 40.9 millions au 31 décembre 2008 soit une baisse de € 20.6 millions :

Le cash flow net des activités opérationnelles est positif de € 55.6 millions, il est essentiellement constitué par les dividendes reçus (€ 48.8 millions)

Le cash flow net des activités de financements représente un décaissement de € 74.6 millions résultant :

- des dividendes versés (€ 50 M),
- du rachat de titres participatifs (€ 25.7 M),
- du remboursement des dettes financières (€ 1.7 M),
- de la diminution nette des dettes avec les sociétés du groupe € 2.8 M.

Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé aux actionnaires d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de la manière suivante :

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable (en euros), composé du bénéfice net comptable de l'exercice 2008	11 656 868,00 €
et majoré du report à nouveau créditeur	693 423 838,00 €
s'élève au total à	705 080 706,00 €

L'assemblée décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante (en euros)

Distribution d'un dividende de.....	-	52 000 000,00 €
Report à nouveau pour le solde		653 080 706,00 €
Total au bénéfice distribuable		<u>705 080 706,00€</u>

Le dividende sera détaché et mis en paiement le 2 juillet 2009.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants de dividendes mis en distribution et de précompte correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Précompte payé	Total
2005	43 000 000,00 €		43 000 000,00 €
2006	75 000 000,00 €		75 000 000,00 €
2007	50 000 000,00 €		50 000 000,00 €

Evènements postérieurs à la clôture

A titre informatif, le cours de bourse des titres Thomson était de € 0.687 au 31 mars 2008, soit, pour TSA, une perte latente de € 1.4 millions.

Aspects droit des sociétés

- LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE DURANT L'EXERCICE 2008 (ART L 225-102-1 AL 3 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-01, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société

- REPARTITION DU CAPITAL – CONVENTIONS REGLEMENTEES PAR LES ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE – DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL – DELEGATIONS EN COURS DE VAIDITE

1 Répartition du Capital

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2008, le capital social de la société TSA était détenu à 100% par l'Etat.

2 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil dans le domaine des augmentations de capital (article L 225 – 100 al 7 du Code de Commerce)

Néant

3. Conventions réglementées par l'article L 225-38 du code de commerce

La liste des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration et qui se sont poursuivies au cours des exercices suivants figure en annexe.

4. Liste des délégations en cours de validité et des délégations utilisées au cours de l'exercice

- CA du 24 avril 2008 : délégation donnée pour une année au Président avec faculté de subdélégation à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 50 M€

- CA du 24 avril 2008 : délégation donnée pour une année au Président de céder les titres Thomson en cas d'urgence (titres Thales exclus)

- CA du 24 avril 2008 : délégation donnée pour une année au Directeur Général Délégué pour céder les titres de participation détenus par TSA (hors Thales, Thomson, 66Centelec, Sofiparge et SCi Pointe du Diable)

Le Conseil d'Administration

TSA

<p>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2009</p>
--

Madame et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire conformément à la loi pour vous soumettre les résolutions relatives à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

Tout d'abord, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés (résolution n°1) et les comptes sociaux (résolution n°2) de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2009 puis certifiés sans réserves par les Commissaires aux comptes.

Ensuite, nous vous proposerons d'affecter le bénéfice distribuable de la société (résolution n°3) en partie à la distribution d'un dividende à hauteur de 52 millions d'Euros.

Si vous adoptez cette résolution, le dividende sera détaché et mis en paiement le 2 juillet 2009.

Puis nous soumettrons à votre approbation le rapport sur les conventions réglementées approuvées antérieurement par le Conseil d'administration (résolution n°4) qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TSA

Société Anonyme au capital de 330.000 000 €
45 rue de Villiers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
542 089 750 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2009

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de TSA pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice consolidé de 99 049 637,00 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de la société TSA pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 11 656 868,00 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que le bénéfice distribuable (en euros), composé du bénéfice net comptable de l'exercice 2008	11 656 868,00 €
et majoré du report à nouveau créditeur	693 423 838,00 €
s'élève au total à	<u>705 080 706,00 €</u>
L'Assemblée décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante (en euros) :	
Distribution d'un dividende de	52 000 000,00 €
Report à nouveau, pour le solde	<u>653 080 706,00.€</u>
Total égal au bénéfice distribuable	705 080 706,00 €

Le dividende sera détaché et mis en paiement le 2 juillet 2009.

Les sommes correspondant aux dividendes qui, en vertu des dispositions du 4ème alinéa de l'article L.225-210 du Code de commerce, n'auront pas été versés au titre des actions détenues par la Société à la date de détachement du dividende, seront réaffectées en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants de dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Total
2005	43.000.000,00 €	43.000.000,00 €
2006	75.000.000,00 €	75.000.000,00 €
2007	50.000.000,00 €	50.000.000,00 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions dont il lui a été rendu compte.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

TSA

Société Anonyme au capital de 330.000 000 €
45 rue de Villiers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
542 089 750 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

DU 19 JUIN 2009
et
DU 26 JUIN 2009

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- du rapport des Commissaires aux comptes de l'exercice 2008 et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs ;

le tout conformément aux dispositions de l'article L228-37 du Code de commerce, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale fixe à 500 € la rémunération des représentants de la masse pour la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009.

<p style="text-align: center;">REMUNERATION TITRES PARTICIPATIFS Nombre de titres en circulation : 357 194 Valeur nominale : 152.45 € Période de référence : 1^{er} avril 2008 / 31 mars 2009 ECHEANCE DU 1.08.2009</p>

1° - PRINCIPE DE CALCUL DE LA REMUNERATION

2° - TMO APPLICABLE

3° - CALCUL DE LA REMUNERATION UNITAIRE DES TP

- 3.1 Partie fixe**
- 3.2 Partie variable**
- 3.3 Rémunération globale brute**
- 3.4 Rémunération nette**

4° - VERSEMENT DE LA SOCIETE A L'ECHEANCE

ANNEXES

Annexe I : rémunération titres participatifs échéance 01.08.2009

- 1. Calcul du TMO applicable**
- 2. Fonds propres**

Annexe II : détermination du bénéfice net consolidé

<p>REMUNERATION TITRES PARTICIPATIFS Nombre de titres en circulation : 357 194 Valeur nominale : 152.45 € Période de référence : 1^{er} avril 2008 / 31 mars 2009 ECHEANCE DU 1.08.2009</p>
--

1° - PRINCIPE DE CALCUL DE LA REMUNERATION

La rémunération comprend :

- a – une partie fixe :**
Elle correspond à une rémunération fixe, qui s'applique à 80% du nominal, égale à la moyenne des TMO * sur la période de référence.
- b – une partie variable :**
Elle s'applique à 20% du nominal et est calculée en appliquant au bénéfice net consolidé (part du groupe) le rapport suivant :

$$\frac{N}{D+N} \times \frac{1}{1 - i}$$

N = montant nominal des titres participatifs en circulation ;

D = fonds propres (part du Groupe) (cf. annexe 1) ;

i = taux de l'IS : 33 1/3 % + complément de 3,3% soit 34,43 %

Le résultat net et les fonds propres correspondent à ceux arrêtés par les commissaires aux comptes du dernier exercice social.

2°- TMO APPLICABLE

Modifiée par l'assemblée générale des porteurs de TP réunie extraordinairement le 26.03.1985, la période de calcul va du 1^{er} Avril de l'exercice précédent au 31 Mars de l'exercice en cours.

Pour la période du 01.04.2008 au 31.03.2009, la moyenne des TMO mensuels s'établit à 4,38 % (cf. annexe 1)

* Taux Moyen Obligatoire

3°- CALCUL DE LA REMUNERATION UNITAIRE DES TP

3.1 Partie fixe

$$\text{€ } 152,45 \times 80\% \times 4,38\% \qquad \qquad \qquad \text{€ } 5,35 \text{ ①}$$

3.2 Partie variable

3.2.1 Calcul du prorata

$$\begin{array}{l} 3.2.1.1 \text{ Numérateur : montant des TP en circulation} \\ 236.556 \text{ titres} * (1000/6.55957) \text{ Euros} = \qquad \qquad \qquad 36\,062\,730 \end{array}$$

$$3.2.1.2 \text{ Fonds propres (cf.annexe I) :} \qquad \qquad \qquad 4\,983\,194\,561$$

$$\begin{array}{l} 3.2.1.3 \text{ Dénominateur} \\ \text{Fonds propres + montant des TP :} \\ 4\,983\,194\,561 + 36\,062\,730 \qquad \qquad \qquad 5\,019\,257\,291 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 3.2.1.4 \text{ Prorata} \\ \frac{36\,062\,730}{5\,019\,257\,291} = \qquad \qquad \qquad 0,718487\% \end{array}$$

$$\text{coefficient} = \frac{1}{1 - \text{taux imp\^ot}} = \frac{1}{1 - 34,43\%} \qquad \qquad \qquad 1,525088$$

$$\text{prorata} = 0,718487\% * 1,525088 = \qquad \qquad \qquad 1,095755\%$$

3.2.2 Calcul de la partie variable

$$3.2.2.1 \text{ Bénéfice net consolidé (cf. annexe II)} \qquad \qquad \qquad 100\,083\,418$$

$$\begin{array}{l} 3.2.2.2 \text{ Part du bénéfice net consolidé affecté au TP :} \\ 100\,083\,418 * 1,095755\% = \qquad \qquad \qquad 1\,096\,669 \end{array}$$

$$3.2.2.3 \text{ Rémunération totale limitée à 130\% du TMO}$$

$$\begin{array}{l} \text{La rémunération totale globale ne peut \^etre sup\^erieure à 130\% du TMO soit} \\ 130\% * 4,38\% * 152,45 \text{ Euros} * 236\,556 = \qquad \qquad \qquad 2\,053\,425 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} \text{Or, la rémunération partie fixe est de :} \\ 80\% * 4,38\% * 152,45 \text{ Euros} * 236\,556 = \qquad \qquad \qquad 1\,263\,646 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} \text{d'o\^u une rémunération de la partie variable maximum :} \\ \text{rémunération totale globale - rémunération fixe globale} = \qquad \qquad \qquad 789\,779 \end{array}$$

$$\text{soit par titre } 789\,779 / 236\,556 = \qquad \qquad \qquad \text{€ } 3,34$$

3.3 Rémunération globale brute	€ 8.69 ①
5.35+3.34	
3.4 Rémunération nette	
Retenue à la source (10% de la rémunération globale brute)	€ 0,87 ②
<u>COUPON NET</u>	<u>€ 7.82</u>

4°- VERSEMENT DE LA SOCIETE A L'ECHEANCE

Le nombre de titre en circulation était de 357 194, le montant versé par TSA pour l'échéance du 1^{er} août 2009 sera de :

€ 7.82 * 236 556	<u>€ 1 849 868</u>
------------------	--------------------

① chiffre arrondi au centime supérieur le cas échéant (contrat d'émission)

② usage bancaire : les milliers de la retenue à la source sont purement et simplement négligés.

ANNEXE I

REMUNERATION TITRES PARTICIPATIFS ECHEANCE DU 1.08.2009
--

1° - MOYENNE TMO

Avril	2008	4,49
Mai	2008	4,67
Juin	2008	5,00
Juillet	2008	4,95
Août	2008	4,65
Septembre	2008	4,64
Octobre	2008	4,56
Novembre	2008	4,22
Décembre	2008	3,73
Janvier	2009	3,84
Février	2009	3,94
Mars	2009	<u>3,92</u>
TOTAL		
		<u>: 12</u>
MOYENNE		<u>4,38</u>

2° - FONDS PROPRES

Les fonds propres (part du groupe) sont majorés, depuis le 1^{er} janvier 1983, exclusivement :

- des augmentations de capital				
- des bénéfices mis en réserve ou en report à nouveau				En Euros
Situation initiale au 01.01.1983				413 169 766
• Augmentations de capital :				
1983				83 846 959
1985				245 442 537
1986	10/01/1986	121 042 843		
	19/12/1986	103 666 285		224 709 127
1988	22/12/1988			152 449 703
1990	07/03/1990			304 897 943
1997	10/12/1997			1 676 939 190
• Bénéfices non distribués (1):				
1985				19 266 049
1986				134 460 033
1987				137 813 912
1988				155 040 651
1989(2)				75 767 162
1999				264 335 315
2000				828 307 191
2001(3)				-250 000 000
2002(4)				793 191 198
2003				143 316 258
2004(5)				-938 746 397
2005(6)				76 388 165
2006(7)				84 627 041
2007 (8)				307 889 340
2008 (9)				<u>50 083 418</u>
				4 983 194 561

(1) il n'est pas tenu compte des pertes

(2) de 1990 à 1998 le résultat net est une perte

(3) en 2001, le résultat net est une perte mais un dividende de €250 000 000 a été distribué

(4) en 2002, le résultat net est un bénéfice de €893 191 198 et un dividende de €100 000 000 a été distribué

(5) en 2004, le résultat net est un bénéfice de €81 253 603 et un dividende de €1 020 000 000 a été distribué

(6) en 2005, le résultat net est un bénéfice de €136 388 165 et un dividende de €60 000 000 a été distribué

(7) en 2006, le résultat net est un bénéfice de €127 627 041 et un dividende de €43 000 000 a été distribué

(8) en 2007, le résultat net est un bénéfice de €382 889 340 et un dividende de €75 000 000 a été distribué

(9) en 2008, le résultat net est un bénéfice de €100 083 418 et un dividende de €50 000 000 a été distribué

ANNEXE II

Détermination du BENEFICE NET CONSOLIDE
--

<u>1°) Bénéfice net consolidé déclaré non distribué</u>	99 049 637
<u>2°) Incidence de la charge du revenu complémentaire variable versé au TP</u>	
- partie variable de la rémunération versée en 2008	1 247 002
- partie variable de la provision constituée au 31/12/2008	347 390
- partie variable de la provision constituée au 31/12/2007	- 560 611
<u>3°) Incidence estimée de la dotation à la réserve de participation</u>	néant
<u>4°) BENEFICE NET CONSOLIDE corrigé</u>	100 083 418